

Coupe de Bretagne Seniors : Format éliminatoire

La piste doit être impérativement munie d'une balustrade haute.

1. Formule de la compétition

- A. La Coupe de Bretagne Seniors est une compétition ouverte à tout club, dont le siège social est situé en Bretagne, affilié à la FFRS et ayant engagé au moins une équipe senior dans une compétition pré-nationale, régionale ou départementale (y compris en « loisir »).
- B. Un club ne peut y engager qu'une seule équipe.
- C. Les joueurs et joueuses évoluant en championnat national ne sont pas autorisés à participer à cette compétition. Les gardiens ne répondent pas à cette règle.
- D. Cette compétition se déroule sous la forme de rencontres simples sous le format éliminatoire en respectant l'article 5.4.3 du règlement général du CRILH/FFRS. Le vainqueur de la rencontre est qualifié pour le tour suivant de la compétition, le perdant est éliminé de la compétition.
- E. Les clubs se rencontrant, ainsi que les lieux, sont « désignés » par un tirage au sort effectué par la Commission Sportive de Roller In Line Hockey pour débiter la compétition, puis dans les 3 jours qui suivent la fin du tour précédent.
- F. La mixité est autorisée.
- G. La licence FFRS des joueurs et gardiens devra comporter la mention « compétition » et si nécessaire, en fonction de l'âge, la mention simple sur-classement, sur-classement supérieur ou double sur-classement pour les cadettes premières années.

2. Droit d'inscription et caution

Se référer à l'annexe « C » du règlement sportif.

3. Déroulement des rencontres

- A. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif général, l'effectif minimum pour les équipes est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but pour la totalité de la compétition et l'effectif maximum est de 14 joueurs et 2 gardiens.
- B. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif général, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée.
- C. La durée d'une rencontre est fixée à 2 périodes de 20 minutes entrecoupées par 5 minutes de pause.

4. Déroulement général de la compétition – Modalités du tirage au sort

En fonction du nombre de clubs engagés, les tours se dérouleront de la façon suivante :

- 4.1.** Si plus de 16 clubs sont inscrits, les 1/16 de finales concerneront sans distinction de niveau les clubs engagés dans les championnats pré-nationaux, régionaux, départementaux ou loisirs. Il y aura autant de rencontres que nécessaire pour arriver à 16 équipes pour le tour suivant (le cas échéant, une ou plusieurs équipes pourront être qualifiées d'office pour le tour suivant).
- 4.2.** Si de 9 à 16 clubs sont inscrits, les 1/8 de finales concerneront sans distinction de niveau les clubs engagés dans les championnats pré-nationaux, régionaux, départementaux ou loisirs. Il y aura autant de rencontres que nécessaire pour arriver à 8 équipes pour le tour suivant (le cas échéant, une ou plusieurs équipes pourront être qualifiées d'office pour le tour suivant).
- 4.3.** Si 8 clubs engagés, ils participeront tous au 1/4 de finales.
- 4.4.** Si moins de 8 clubs engagés, la coupe de Bretagne ne sera pas mise en place.
- 4.5.** Le tournoi final regroupera les 4 clubs vainqueurs des 1/4 de finales et se déroulera selon la formule : ½ finales, petite finale et finale.

5. Lieu des rencontres – Modalités de tirage au sort

- 5.1.** Jusqu'aux ¼ de finales inclus, les rencontres se joueront chez le club ayant été tiré au sort en premier.
Cependant, dans le cas où le club désigné pour recevoir ne dispose pas de balustrade, le match se déroulera chez l'autre club. Et si aucun des deux clubs concernés n'est équipé de balustrade, le match se disputera sur un terrain neutre équipé d'installations adéquates, le club tiré en premier est chargé de trouver le club support et reste « organisateur » de la journée.
- 5.2.** Le plateau final (demi-finales, petite finale et finale) se déroulent en terrain neutre si un club est candidat à l'organisation de la compétition.

Le club organisateur doit être équipé d'une piste réglementaire répondant aux exigences suivantes: terrain de 20 mètres x 40 mètres muni d'une balustrade haute, d'un chronomètre facilement visible par les joueurs et les arbitres, d'au moins deux vestiaires équipés de douches pour les équipes et d'un vestiaire avec douche pour les arbitres, un vestiaire spécifique équipé de douches doit-être mis à la disposition des féminines.

Ce club peut être ou ne pas être engagé dans la compétition.

À défaut de candidat le plateau final (demi-finales, petite finale et finale) se déroule sur un lieu unique désigné par un tirage au sort effectué entre les 4 clubs concernés ou éventuellement entre ceux d'entre eux qui sont équipés d'une piste réglementaire répondant aux exigences suivantes: terrain de 20 mètres x 40 mètres muni d'une balustrade haute, d'un chronomètre facilement visible par les joueurs et les arbitres, d'au moins deux vestiaires équipés de douches pour les équipes et d'un vestiaire avec douche pour les arbitres, un vestiaire spécifique équipé de douches doit-être mis à la disposition des féminines.

6. Horaires des rencontres

Le délai entre deux journées, sauf impératifs, ne peut pas être inférieur à deux semaines et le tirage au sort doit avoir lieu dans les trois jours qui suivent le plateau, et au plus tard, le dixième jour qui précède le tour suivant.

6.1. Jusqu'aux ¼ de finales inclus

- A. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné soit le samedi entre 18h00 et 20h30, soit le dimanche entre 10h00 et 16h00.
- B. Le club receveur est tenu de communiquer à la commission sportive du Comité de Roller Hockey Bretagne le jour et l'heure de la rencontre au plus tard le lundi précédent la compétition.
- C. Le non-respect de cette règle entraîne une inversion de l'organisation.

6.2. Tournoi final : ½ finales et finales

- A. Les ½ finales, la petite finale (3^{ème} et 4^{ème} place) et la finale (1^{ère} et 2^{ème} place) se jouent le même jour au même endroit.
- B. La petite finale oppose les deux clubs vaincus des demi-finales.
- C. La finale oppose les deux clubs vainqueurs des demi-finales.
- D. Le coup d'envoi de la première ½ finale se fera à 09h30, la seconde à 11h00, celui de la petite finale à 14h30 et celui de la finale à 16h00.
- E. Le gagnant de la finale sera proclamé Vainqueur de la Coupe de Bretagne
- F. Les récompenses seront décernées au vainqueur, second et troisième de la compétition. Ils recevront une coupe pour l'équipe et chaque joueur une médaille. Un trophée sera remis au vainqueur qui devra le remettre en jeu tous les ans. Le club gagnant trois fois cette compétition gardera le trophée.

Le trophée devra faire retour au CRILHB un mois avant le plateau final.

7. Arbitrage

7.1. Désignation

- A. La désignation des arbitres est à la charge des clubs engagés.
- B. Chaque club recevant doit désigner deux arbitres classés au minimum degré 2. Un junior majeur peut arbitrer.
- C. Dans le cas où un club ne dispose pas d'arbitres, celui-ci peut soit s'arranger avec un autre club ou bien faire appel à la CARILHB qui l'aidera à trouver des arbitres volontaires. En cas d'appel à la CARILHB un délai de trois jours de préavis précédant la rencontre, sous peine de sanction financière, est à respecter. Les frais de déplacement et de repas de ces arbitres sont à la charge du club demandeur.

7.2. Indemnisation

A. Pour la totalité de la compétition :

Les primes de matchs des arbitres sont à la charge des deux clubs et doit être payées avant le début du match. Seul le club organisateur est redevable des indemnisations – déplacements et repas – des arbitres.

B. Montant des indemnités :

Le tarif des primes de matchs, quelque soit le degré des arbitres, est fixé par l'annexe financière par arbitre et par match.

Le montant de l'indemnisation des arbitres est le même pour toute la compétition.

Le tarif kilométrique des arbitres est fixé par le règlement sportif du CRILHB.

8. Transmission des scores et des rapports de match

Les scores doivent être transmis par mail au secrétariat de la ligue de Bretagne bretagneroller@gmail.com au plus tard le lundi à 9h.

Les plannings et les résultats des matches sont consultables sur le site de la ligue de Bretagne <http://bretagne.ffroller.fr>

Les rapports officiels de matchs doivent être transmis à la CSRILHB par voie électronique au plus tard le lundi suivant la compétition, ceci afin de valider les rencontres et de permettre d'effectuer le tirage au sort du tour suivant dans le délai imparti et par voie postale à la Commission Sportive Roller In Line Hockey Bretagne au plus tard la semaine suivant les rencontres.

9. Cas non prévus

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se reporter aux règlements de la FFRS et du comité roller hockey et, le cas échéant, si nécessaire le bureau prendra toute décision utile au bon déroulement de cette compétition.

10. Dates des matchs

Le calendrier est arrêté sur un objectif d'un nombre de huit à seize équipes participant à la compétition.

10.1 Phase qualificative

10.1.1 Première journée: Samedi 9 avril 2016 et dimanche 10 avril 2016.

10.1.2 Deuxième journée: Samedi 14 mai et dimanche 15 mai 2016.

10.2 Plateau final

10.2.1 Le dimanche 5 juin 2016.

Fiche d'engagement à la Coupe de Bretagne Senior

À renvoyer au Président de la CSRILHB pour le: 01 avril 2016.

Nom du club :

Numéro d'affiliation :

Président du club :

Nom :

Prénom :

Téléphones :

Courriel :

Coordonnées de l'installation sportive ou jouera l'équipe :

Jour et horaire des matchs joués à domicile pour la phase qualificative :

Le samedi à :

Le dimanche à :

Tarifs 2015 - 2016

		N° du chèque à l'ordre du CRILHB.
Montant de l'inscription:	40,00 €.	
Montant de la caution de participation:	120,00 €.	
Primes d'arbitrage, jusqu'au ¼ de finales inclus: Chaque équipe prend en compte les primes de matchs d'un arbitre. Par arbitre du degré 2 au degré 5, la prime de match est de 20,00 €.		

Date :

Cachet du club et signature du président :